

LES DÉDICACES DES *COLLEGIATI* : UNE MARQUE DE DISTINCTION ?

Un document exceptionnel, retrouvé à Ostie, présente une liste des offrandes faites par des membres d'une association, depuis la dédicace de sa *statio* en 143¹. Y sont mentionnées des offrandes de statues de dieux et surtout d'empereurs, des dons de mobilier, mais aussi des sportules (voir tableau). L'inscription étant fragmentaire, manquent le nom du collège, le titre exact des premiers *magistri* et la liste des offrandes postérieures à 154. Ce document ne semble pas avoir été mis à jour au fil des dons : il résulterait ainsi d'une décision de commémorer sur la pierre les dons des membres du collège, depuis la dédicace de son lieu de réunion, où ce texte était vraisemblablement exposé². Pourquoi cette association a-t-elle décidé, à un certain moment, de commémorer ces offrandes sur la pierre ? Peut-être s'agissait-il de célébrer un anniversaire particulier du groupe ? Nous savons en effet par d'autres sources que certains collèges célébraient, chaque année, leur fondation³. Peut-être les offrandes faites au fil des ans au sein de ce collège n'ont-elles pas été accompagnées d'un texte ? L'association aurait dès lors souhaité, plus tard, conserver vivante la mémoire des donateurs ; dans le même temps, ce texte aurait également fourni un exemple à suivre pour les membres présents et à venir, membres qui, comme dans toutes les associations, pourraient être qualifiés de « Romains ordinaires » – même si, comme N. Tran l'a montré, l'appartenance à un collège constituait déjà une marque de distinction par rapport au reste de la plèbe⁴.

Dans ce document, les membres du collège ne sont pas clairement distingués en fonction du rang qu'ils occupent ou ont occupé dans l'association. Les deux premiers membres qui président à la dédicace de la *schola* correspondent, selon toute

1. *AE* 1940, 62 (Calza 1939). Voir Meiggs 1973, p. 325-326 et mon analyse récente de ce texte dans Van Haepereen 2017a, p. 89-91 que je reprends largement ici.

2. Le siège de cette association qui reste pour nous anonyme n'a pas été retrouvé. Il se situait peut-être à proximité du lieu de découverte des deux inscriptions qui s'y rapportent, à savoir au croisement du *decumanus maximus* et de la *Via degli Horrea Epagathiana* (Calza 1939, p. 30).

3. Voir par exemple le collège romain d'Esculape et d'Hygie qui fête son anniversaire le 4 novembre (*CIL* VI, 10234).

4. Tran 2006.

vraisemblance, aux *magistri*, c'est-à-dire aux présidents du collège. Peut-être est-ce aussi le cas des deux « paires » qui offrent une statue de l'empereur (et non pas une simple *imago*, c'est-à-dire une tête ou un buste). Si cette hypothèse est correcte, cela signifierait en outre que les présidents de l'association étaient supposés distribuer des sportules à ses membres (au moins dans les deux premiers cas). Les choix des dédicaces faites par ces trois paires que je suggère d'identifier avec les *magistri* ne sont pas laissés au hasard, puisque les statues offertes correspondent au futur Marc-Aurèle (représenté avec Victoire), à Lucius Verus et enfin à Antonin le Pieux, les deux premières statues étant acrolithes, la dernière en bronze. Quant aux *imagines*, dont le poids varie, elles sont offertes par des membres agissant seuls⁵, certains d'entre eux appartenant à la même *familia*. S'agissait-il pour autant de membres « ordinaires » du collège ? Nous reviendrons plus loin sur cette question. Les statues et *imagines* offertes indiquent clairement que cette association était centrée sur le culte de la famille impériale et sur des divinités qui y étaient étroitement liées, telles que *Victoria* et *Concordia*. Comme d'autres espaces associatifs d'Ostie, ce local était peut-être dédié au *numen domus Augustae*, ce qui ne signifie pas pour autant que les *collegiati* qui s'y réunissaient aient nécessairement formé une association de *cultores*. Plusieurs collèges « professionnels » de la cité portuaire choisissent en effet le *numen* impérial comme dédicataire de leur lieu de réunion et célèbrent régulièrement des fêtes liées à la famille impériale⁶. Le don de sportules, le 19 mars, fête de Minerve, pourrait laisser supposer que les membres de cette association exerçaient des activités artisanales⁷. Je ne m'attarderai pas davantage sur la question des dates que semblent privilégier ses membres pour leurs offrandes⁸, qui ne nous concernent pas directement ici.

Cette liste de dédicaces faites par les membres d'un collège anonyme est, rappelons-le, un document exceptionnel. La pratique même de l'offrande, qu'elle illustre de manière originale, est en revanche fréquente au sein des associations et est régulièrement commémorée épigraphiquement. C'est cette pratique qui nous retiendra ici. Plus précisément, nous nous intéresserons aux offrandes d'autels et de statues de divinités ou d'empereurs, émanant de *collegiati* – que ces offrandes résultent ou non de l'acquittement d'un vœu et qu'elles soient posées dans ou hors le siège de l'association.

Autrement dit, les « Romains ordinaires » ici considérés sont des membres de collèges et plus spécifiquement ceux qui font des dédicaces. Ces *collegiati* ne constituent donc qu'une frange bien mince des « Romains ordinaires » auxquels est consacré ce dossier et ne sont sans doute pas si « ordinaires », comme nous allons tenter de le mettre en lumière. Pas si ordinaires, d'abord parce que les membres des collèges se distinguaient déjà, par cette appartenance, des autres « Romains ordinaires », mais aussi parce que, parmi les *collegiati*, tous ne font pas des dédicaces, loin s'en faut.

À partir de quelques études de cas relativement bien documentés, il s'agira d'éclaircir qui étaient les acteurs de ces dédicaces et quelles étaient les caractéristiques

5. L'empereur Antonin ne reçoit pas immédiatement une statue mais bien quatre *imagines*, tandis que Marc Aurèle et Lucius Verus en reçoivent deux et une respectivement.

6. Van Haeperen 2016, p. 141-142.

7. Degrassi 1963, p. 426-428 ; Dumézil 1974, p. 310-313 ; Van Andringa 2009, p. 284-289.

8. Pour cet aspect, Van Haeperen 2017a, p. 91.

de celles-ci. Sur cette base, on tentera d'évaluer dans quelle mesure ces dédicaces révèlent des stratégies de distinction, au sein de l'association et hors de celle-ci, ou s'inscrivent dans une tradition propre au collège. Contribuent-elles à affermir la cohésion du groupe ou invitent-elles les *collegiati* à une forme de surenchère – voire de concurrence ? Au-delà des premières ébauches de réponse à ces questions, on s'interrogera sur les motivations qui pouvaient amener des *collegiati* à offrir des dédicaces et à les commémorer par l'épigraphie. On se posera *in fine* la question de savoir si les dédicants adoptent des « styles » différents selon leur collège d'appartenance.

LES DÉDICACES DES *FABRI TIGNUARI* DE ROME

Parmi la riche documentation épigraphique relative aux *fabri tignuarii* romains figure une dizaine de dédicaces. La plupart d'entre elles ont été trouvées dans la zone de Sant'Omobono ou à proximité. Sur cette base, il est désormais admis que le siège de ce grand collège romain, où étaient vraisemblablement exposées ces dédicaces, devait se situer dans la zone du Vélabre, au pied du Capitole⁹.

Celles-ci ont été offertes, depuis l'époque augustéenne – peu après la restructuration du collège en 7 av. n.è. – jusqu'à l'époque sévérienne. La plus ancienne correspond à un autel dédié, entre 3 av. et 2 de n.è., à Minerve, par les six *ministri*, esclaves des *magistri* en exercice¹⁰. Il s'agit de la seule offrande faite par des esclaves au sein de ce collège ; toutes les autres ont été posées par des citoyens romains, ingénus mais aussi vraisemblablement affranchis. Deux dédicaces émanent de l'ensemble du collège, l'une à Minerve¹¹, l'autre à Trajan¹². D'autres ont été posées par l'ensemble des présidents du collège (à Sabina Augusta)¹³ ou l'un d'entre eux (à Fortuna)¹⁴. Une statue de Caracalla est offerte par un grand nombre de dignitaires du collège (présidents en exercice et *honorati*, décurions et scribes)¹⁵. Les autres dédicaces ont toutes été offertes par l'un ou l'autre *honoratus* du collège (Lucius Valerius Iunianus fait deux offrandes, l'une à Esculape *conseruator Augustorum*¹⁶, l'autre à la *Salus Augustorum*¹⁷ ; Marcus Valerius Felix fait un don au *numen Fortunae collegii fabrum*¹⁸ ; Caius Baebius Philargurus à Hercule *Inuictus*¹⁹).



9. Panciera 1981, p. 315 ; Lega 1999, p. 248-249. L'origine de l'inscription *CIL* VI, 148 = 30703 = *CIL* XIV, 5 (dédicace d'un *signum Fidei* par un *magister* du collège, au nom de son fils à l'occasion de son accession à l'ordre des décurions) reste controversée. Je ne l'envisagerai donc pas ci-dessous.

10. *CIL* VI, 30982 (voir Pearse 1975).

11. *CIL* VI, 36817.

12. *AE* 2004, 285a.

13. *CIL* VI, 996 = 31220a (entre 104 et 137 ; voir Panciera 1981, p. 312).

14. *AE* 1941, 70.

15. *CIL* VI, 1060 + 33858 (entre 198 et 200).

16. *AE* 1941, 69 (entre 161 et 180).

17. *AE* 2004, 285b (entre 161 et 169).

18. *CIL* VI, 3678 = 30872 = Solin 1990, p. 123 : *Numini Fortunae col[legii] fa[brum] / M[arcus] Valerius Feli[x] / honoratus collegi[i] eius[dem] / quod meritis meis auctorita[te] / magistror[um] decret[o] honorat[orum] / et decurionum commodi[i]s dup[licatus] sum / donum d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni*.

19. *CIL* VI, 321 (entre 109 et 113 ; Tran 2006, p. 176).

Minerve, présente sur l'autel offert par les *ministri* et dans une dédicace émanant du collège, est vraisemblablement la déesse tutélaire de l'association. Fortuna et Hercule *Inuictus* se voient également offrir un autel pour la première, une base pour le second. On peut se demander si le choix de ces divinités n'est pas lié à la proximité géographique de la *schola* des *tignuarii* avec leur sanctuaire (Fortuna dans l'aire sacrée de Sant'Omobono et Hercule au Forum Boarium). Les *fabri* ne semblent en effet guère honorer par ailleurs ces divinités²⁰. L'épithète *inuictus* accolée à Hercule appuie en outre cette suggestion.

En revanche, la dédicace faite par un *honoratus* au *Numen*, c'est-à-dire à la puissance créatrice, de la Fortune de son collège s'inscrit dans la liste des offrandes faites à l'une ou l'autre abstraction divinisée explicitement qualifiée comme se rapportant au collège. Dans ce cas-ci, comme l'a écrit N. Tran, « le donateur agit pour la bonne fortune du collège, en œuvrant à l'appropriation par celui-ci de la puissance surnaturelle de la déesse Fortuna »²¹. Remarquons en outre que la dédicace est faite en remerciement d'un privilège qui lui a été octroyé par les dignitaires du collège.

Quant à Lucius Valerius Iunianus, *honoratus* du collège, il fait deux offrandes, l'une à Esculape, qualifié de *conseruator Augustorum*, l'autre à la *Salus* des empereurs²². Ces deux dédicaces sont accompagnées de distributions aux dignitaires de l'association. La datation vraisemblable de ces autels à l'époque antonine ainsi que la proximité fonctionnelle des deux divinités – toutes deux liées à la santé – ont invité certains chercheurs à y voir des dédicaces de circonstances, posées pendant la peste qui frappa Rome²³. C'est assurément une possibilité à tenir à l'esprit, tout en restant conscient que les dédicaces à Esculape pour l'empereur ne sont pas rares, y compris en milieu associatif²⁴.

Si on se penche sur les caractéristiques formelles de ces offrandes²⁵, il apparaît que les dédicaces rappelées sur les supports les plus imposants par leur taille (entre 89 et 111 cm de haut) émanent des présidents en exercice, agissant seul (autel à Fortune) ou ensemble (base de statue de Sabina Augusta), ou encore du groupe des six *ministri*, dont le lien avec les *quinquennales* en exercice doit être souligné (autel à Minerve). Il apparaît que les deux autels ont des dimensions fort similaires et que les faces de l'un d'eux, celui de Minerve, étaient toutes visibles – ce qui plaide pour son importance (et pour le caractère tutélaire que cette divinité revêtait pour l'association).

20. Ainsi, selon le recensement de Waltzing (1900, p. 467-468), seuls les *fabri* de Brixia honorent-ils Hercule (*CIL* V, 4216).

21. Tran 2006, p. 180.

22. Le texte de cette dernière est gravé sur le même support que la dédicace à Trajan faite par le collège quelques décennies auparavant. Celle-ci n'étant plus « d'actualité », le président « honoraire » des *fabri* a vraisemblablement obtenu leur autorisation pour la réutiliser comme support de sa dédicace.

23. Royden 1988, p. 172 (qui émet aussi une autre hypothèse : l'inscription à Esculape pourrait avoir été posée lors du départ en campagne de Lucius Verus contre les Parthes).

24. Renberg, 2006-2007, p. 135. Voir la liste dressée par Waltzing 1900, p. 457-458.

25. Et ce, dans l'état actuel de nos connaissances et en tenant compte qu'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour certaines inscriptions.

Si le manque relatif d'informations sur les supports des dédicaces offertes par les *fabri tignuarii* de Rome ne permet pas d'approfondir la réflexion au-delà de ces quelques observations, la très riche documentation relative aux dédicaces des cannophores et des dendrophores d'Ostie illustre l'intérêt que représente une démarche prenant en compte l'aspect matériel des bases de statuette offertes dans le cadre des associations.

LES DÉDICACES DES CANNOPHORES ET DES DENDROPHORES D'OSTIE

Rappelons d'abord brièvement que, depuis le règne de l'empereur Claude, les dendrophores (porteurs d'arbres) étaient responsables de la procession du pin le 22 mars (en lien avec la mort d'Attis, amant de *Mater Magna*, sous un pin). Quant aux cannophores, ils s'occupaient de la procession du 15 mars (qui ouvrait le cycle des fêtes de mars en l'honneur de la déesse et rappelait sans doute la « découverte » du jeune Attis dans des roseaux)²⁶.

À Ostie, chacun de ces deux collèges disposaient d'une *schola* située dans le vaste *campus* de la déesse au sud de la cité, soit dans l'une des vastes pièces, malheureusement mal conservées et mal documentées, au  de cet espace, soit dans une des chapelles à proximité de l'*Attideum*²⁷. Si ces  dédicaces faites au sein de ces deux collèges n'ont pas été trouvées dans leur lieu originel d'exposition, leur forme matérielle suggère toutefois qu'elles proviennent d'un même endroit, le siège de l'association²⁸. La plupart des offrandes des cannophores ont été trouvées dans une niche derrière le temple qui avait été soigneusement obturée, sans doute peu après l'interdiction des cultes sanglants en 391-392 ou après la confiscation des lieux de réunion des collèges cultuels en 415²⁹. Ces sept bases présentent des caractéristiques très similaires, tant au niveau des dimensions (elles sont légèrement plus hautes que larges) que des moulures ou de l'encadrement du champ épigraphique³⁰. Deux autres dédicaces posées par le *corpus* des cannophores, retrouvées cette fois en remploi dans le pavement d'une pièce au nord du *Campus*³¹, sont très différentes de celles que nous venons de décrire brièvement ; toutes deux partagent cependant une formulation et une apparence très similaires. Elles pourraient donc avoir été posées en même temps. Elles semblent en outre plus anciennes que les sept autres. Peut-être appartenaient-elles à une autre phase de construction ou d'utilisation du siège de l'association (qui a été reconstruit, comme celui des dendrophores³²).

26. Fishwick 1966; Borgeaud 1996, p. 132-134; Van Haepelen 2011a, p. 475-476; Van Haepelen 2012, p. 47-48.

27. Pour une présentation plus détaillée et les références, Van Haepelen 2017a, p. 92-93.

28. Les considérations qui suivent ont fait l'objet d'un développement plus détaillé dans Van Haepelen 2017a, p. 92-99, 108-112.

29. Van Haepelen 2017a, p. 92-93. Bollmann 1998, p. 319; Steuernagel 2004, p. 94; Pensabene 2007, p. 327.

30. *CIL* XIV, 34 (fin 2^e-début 3^e s.), 35 (fin 2^e-début 3^e s.), 36 (vers 200), 37 (fin 2^e-début 3^e s.), 116 (fin 2^e-début 3^e s.), 117 (sous Marc Aurèle ou Caracalla), 119 (4 avril 212). Pour les illustrations, Van Haepelen 2017a, p. 94.

31. *CCCA* III, 398, 399 (toutes deux sous Antonin le Pieux).

32. *CIL* XIV, 35; *AE* 1948, 31.

La plupart des dédicaces faites aux dendrophores semble également suivre une sorte de modèle³³. Cette fois il s'agit de bases posées sur leur long côté, de taille et d'apparence similaires (moulures). Si deux d'entre elles ont été retrouvées en remploi, hors du *Campus*³⁴, leur apparence matérielle et leur texte ne laissent cependant pas de doute quant à leur provenance originelle.

Outre ces caractéristiques matérielles assez proches, les textes mêmes de ces dédicaces – tant des cannophores que des dendrophores – semblent suivre un certain formulaire³⁵ :

- éventuellement le nom de l'empereur, au datif
- le nom du ou des dédicants, parfois suivi de sa fonction
- la chose dédiée (sauf quand figure le nom de l'empereur au datif) : *signum* (statuette), *imago* (buste ou tête) ou *typum*
- la mention éventuelle de la matière (argent) et du poids de la chose dédiée (parfois même si la chose dédiée n'est pas explicitement mentionnée)
- le collège bénéficiaire de la dédicace (sauf quand le collège est lui-même le dédicant)
- le verbe indiquant le don (sauf quand le collège est lui-même le dédicant)
- la mention éventuelle d'une distribution ayant **suivie** la dédicace 
- la mention éventuelle de la date de la dédicace.

Sur la base de ces fortes similitudes, on aurait pu supposer que ces dédicaces avaient été posées plus ou moins en même temps, par exemple lors de l'aménagement du local de l'association. Les dates de ces dédicaces permettent toutefois de rejeter cette hypothèse³⁶. Des offrandes sont faites aux *cannophori* au moins entre le règne d'Antonin (138-161) et 212, aux dendrophores, au moins entre 142 et 256. Dès lors, il semble plutôt qu'une sorte de « style du groupe » se soit dégagé – soit explicitement, soit implicitement, tant dans la forme matérielle que dans l'expression écrite de ces dédicaces.

Reste à se poser la question de savoir qui étaient les dévots qui faisaient ces offrandes, en suivant un modèle en quelque sorte standardisé ? La plupart d'entre eux étaient des affranchis ou descendants d'affranchis. Une exception semble toutefois émerger³⁷. Une *imago* de Crispina, femme de Commode, aurait été dédiée par un *uir clarissimus*, à en croire la lecture de l'éditeur. Toutefois, l'excellente photo fournie dans un article d'A. Pellegrino et reprise par K. Rieger montre clairement que cette lecture, *VC* n'est pas correcte³⁸. Les lettres correspondent à un « y » et à un « g » ; elles sont précédées d'une lettre arrondie, sans doute un « r ». On peut dès lors proposer de lire « Fryg » ou « Phryg », ce qui fonctionne très bien

33. *CIL* XIV, 33 (15 mai 143), 53, 67 (19 avril 142), 69, 71 (24 avril 196), 107 ; *AE* 1987, 198 (13 janvier 256) et peut-être *AE* 1948, 24 (entre 178 et 191). Pour les illustrations, Van Haepere 2017a, p. 95.

34. *CIL* XIV, 33, 67.

35. Voir le tableau 2 dans Van Haepere 2017a, p. 108-112.

36. Voir supra n. 35.

37. *AE* 1948, 24 (entre 178 et 191) : [---im]ag(inem) Crispinae / [--- ex] arg(enti) p(ondo) III et clipe[um] / [---]m aereum et signu[m] / [---] v(ir) c(larissimus) dend(ro)phorus Ost(iensis) d(ecreto) d(ecurionum) / [---]d(edicavit et dedit) / [---]ul(---) sportul(as) X.

38. Pellegrino 1987, p. 187, n° 3, fig. 4 ; Rieger 2004, p. 146 Abb. 118.

puisque tant *Mater Magna* qu'Attis pouvaient être qualifiés de « phrygiens »³⁹. Cette nouvelle lecture élimine donc l'exception supposée.

Il apparaît en outre que ces dédicants n'étaient pas de simples membres de leur association. Soit ils occupent une place de choix dans le culte de *Mater Magna*, tel l'archigalle qui offre deux statuette aux cannophores ou y remplissent une fonction plus modeste, tel un *apparator* de la déesse⁴⁰. Soit ils occupent un rang particulier dans le collège, tel que *immunis*, *quinquennalis*, *honoratus pater*, *mater*⁴¹. Deux d'entre eux sont même patrons de leur collège⁴² – il n'est sans doute pas anodin de constater que ce sont eux qui font les offrandes les plus lourdes et donc les plus chères. Un autre dédicant fait état d'une fonction qu'il revêt hors de son association, celle de *seuir augustalis*, témoignant ainsi de sa réussite sociale⁴³. En fin de compte, seule une dévote, Calpurnia Chelido, ne fournit aucun titre – c'est pourtant elle qui fait l'une des offrandes les plus lourdes⁴⁴. Remarquons aussi que certains dédicants se regroupent pour faire leur offrande (tels le *pater* Domitius Aterianus et la *mater* Domitia Civitas)⁴⁵.

Ces offrandes nous permettent aussi d'observer quels étaient les dieux et empereurs honorés par ces deux collèges et à quels moments. J'ai déjà eu l'occasion d'approfondir ailleurs ces aspects qui ne nous concernent pas directement ici⁴⁶. Rappelons simplement qu'en plus de *Mater Magna* et Attis – dont la présence ne surprend évidemment pas – les cannophores et les dendrophores honorent également l'empereur en charge et des membres de la famille impériale⁴⁷. En outre, les dendrophores font des offrandes à plusieurs autres divinités, Mars, Silvanus, Terra Mater et Virtus⁴⁸ – et ce, à des dates soigneusement choisies. J'ai montré qu'il était aisé d'expliquer ces choix de divinités, en tenant compte des fonctions remplies tant par *Mater Magna* que par ces diverses entités divines. Le choix des divinités posées sur ces bases n'a donc pas été laissé au hasard. Les fonctions de ces dieux reflètent ou complètent divers aspects de l'action de *Mater Magna*.

Les offrandes des cannophores et des dendrophores se concentrent dans leur *schola* respective, au sein du *Campus* de *Mater Magna*. À l'extérieur de celui-ci, ces dédicaces semblent totalement absentes ou presque. Seule une inscription émanant des dendrophores – une dédicace à Antonin le Pieux datée de 139 – pourrait avoir été exposée dans un autre endroit que le *Campus* de la déesse – peut-être dans un temple dédié au culte impérial⁴⁹. Tout collège pouvait en effet exprimer sa loyauté

39. *AE* 1969/70, 119 (Gaeta); *CCCA* V, 121 = *AE* 1913, 24 (Lambaesis); *CIL* II, 179 = *ILS* 4099 = *CCCA* V, 184 (Olisipo); *CIL* VI, 508 (Rome : *sacerdos Phryx maximus*); *CIL* VI, 10098; *CIL* VIII, 8457 (Sitifis).

40. *CIL* XIV, 34-35; 53.

41. *CIL* XIV, 37, 69 (*pater*, *mater*), 117, 119 (*immunis*), 67 (*honoratus*), 71; *AE* 1989, 127 (*quinquennalis*).

42. *CIL* XIV, 71; *AE* 1987, 198.

43. *CIL* XIV, 33.

44. *CIL* XIV, 36.

45. *CIL* XIV, 37; *AE* 1989, 127.

46. Van Haepereen 2011, p. 122-124; Van Haepereen 2017a, p. 97-99.

47. *CIL* XIV 34, 97, 107, 116, 117, 119; *CCCA* III, 399; *AE* 1948, 24; 1989, 127.

48. *CIL* XIV, 33, 53, 67, 69.

49. *CIL* XIV, 97. Rieger 2004, p. 297 (MM 72), 307 (TR 31). Voir Van Haepereen 2017a, p. 102.

à l'empereur dans des espaces publics, hors de son siège, en déployant son identité de groupe sur des inscriptions. Mais un *collegiatus*, agissant à titre individuel, pouvait également se présenter comme tel, dans une offrande faite à l'extérieur de son association. L'exemple des *fabri* de Sarmizegetusa nous permet d'envisager à présent ce cas de figure.

LES DÉDICACES DES *FABRI* DE SARMIZEGETUSA

Le siège du collège des *fabri* de Sarmizegetusa, en Dacie, a été formellement identifié, grâce à ses inscriptions de dédicace qui le qualifient d'*aedes fabrum*, à l'une des pièces donnant sur le portique monumental au sud du *decumanus*, à l'est du tétrapyle qui donnait accès à la place publique (*forum uetus*)⁵⁰. L'*aedes* a été financée par deux évergètes, patrons du collège, qui l'ont construite pour le salut de Commode entre 183 et 185⁵¹.

Cet espace a également livré quelques dédicaces. Un autel au génie du collège a été offert par un décurion⁵², généralement identifié à un décurion de la colonie mais qui pourrait tout autant correspondre à un décurion de l'association, comme l'a récemment suggéré E. Rosso⁵³. Il est possible qu'un autre autel, dédié cette fois au génie de la 13^e décurie du collège, provienne également de cet espace⁵⁴. Son état fragmentaire ne permet malheureusement pas de connaître le(s) titre(s) éventuel(s) de son dédicant, [M(arcus)] Ulp(ius) Sa[---]. Selon E. Rosso, « une pluralité de dédicaces au *genius* du collège » n'est « pas à exclure ». En effet, « chaque subdivision du corps collégial constituait une entité propre et à ce titre possédait son propre génie, dont le culte pouvait ainsi se démultiplier par diffraction. Or c'est sans aucun doute dans l'*aedes fabrum* que ce genre d'hommage prenait tout son sens »⁵⁵. Une plaque fort fragmentaire, retrouvée dans l'*aedes*, témoigne en outre d'une dédicace à Vulcain, posée par un *augustalis* qui était, selon toute probabilité, aussi *faber*⁵⁶.

Les *fabri* de Sarmizegetusa ont également posé des dédicaces à l'extérieur de leur *schola*, notamment dans des sanctuaires de la cité⁵⁷. Ainsi, un décurion du collège,

50. *AE* 2003, 1517, 1518. Etienne *et al.* 2006, p. 111-114; Schäfer 2007, p. 37-38, 41-44, 277-278

51. *AE* 2003, 1518. Rosso 2016, p. 103-104.

52. *CIL* III, 1424 = *IDR* 3, 2, 214 = *FVSarmiz* 23.

53. Rosso 2016, p. 104.

54. *CIL* III, 7905 = *D* 7234 = *IDR* 3, 2, 215. Le lieu exact de découverte n'est pas connu.

55. Rosso 2016, p. 104-105.

56. *AE* 2003, 1522. Etienne *et al.* 2006, p. 113. Notons en passant qu'un autre collège de *fabri* de Dacie a posé une dédicace à Vulcain, *pro salute* de l'empereur Septime Sévère et de son fils Caracalla. *ILD* 533 : *Vc<=K>(ano) Aug(usto) / pro sal(ute) Imp(eratoris) / L(uci) Sep(timi) Severi / Pert(inacis) Aug(usti) et / M(arci) Aur(eli) Anton[i]/ni Caes(aris) desti[n(ati)] / colleg(ium) fabr(um) / munic(ipii) [---]*. Quelques dédicaces très fragmentaires à Mercure, trouvées à proximité immédiate de l'*aedes fabrum*, pourraient également en être issues; quoi qu'il en soit, leur état ne permet pas de connaître l'identité de leur auteur. *FVSarmiz* 27 : *Me[rcu]rio/ [Aug(usto) s]ac(rum)/ [---]*; 28 : *Mercu/[r]io Aug(usto)/ [sacrum)/ [---]*.

57. Je n'ai pas pris en considération les dédicaces posées par des patrons du collège, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas des *collegiati*. Sur les sanctuaires de Sarmizegetusa, Schäfer 2007.

P(ublius) Flacc(inius) F[el(ix)], pose-t-il une inscription, *ex uoto*, dans le temple d'Esculape et d'Hygie pour le salut de sa fille⁵⁸. Quant à la dédicace à Némésis, que fait, à la suite d'un vœu, un autre décurion des *fabri* qui est aussi *magister* du collège, elle provient vraisemblablement du sanctuaire de la déesse, comme son lieu de découverte, à proximité de l'amphithéâtre, permet de le supposer⁵⁹. Soulignons que le texte de l'inscription laisse penser que le vœu dont s'acquitte le *faber* est lié à l'obtention, pour la troisième fois, de la présidence de son collège.

De même, les autres dédicaces votives émanant de *fabri*, dont le lieu de découverte est rarement connu, pourraient avoir été posées dans l'un ou l'autre sanctuaire de la cité. Tel pourrait être le cas de la dédicace votive de deux décurions de la quatrième décurie des *fabri* à Jupiter Optimus Maximus⁶⁰ ou de celle d'un *uexillarius* du collège à *Deus Aeternus*⁶¹, ainsi que de l'*ex uoto* à Jupiter Optimus Maximus Dolichenus dont s'acquittent deux *fabri*⁶². À la différence des autres membres du collège ayant posé une inscription votive, ces derniers sont les seuls à ne pas brandir un titre particulier qu'ils auraient revêtu au sein de leur association.

Ces inscriptions votives émanant de *fabri*, qui ont été trouvées hors de leur *aedes*, semblent toutes avoir été posées à titre privé, hors du cadre de l'association. La mention de l'appartenance collégiale et du titre détenu au sein de celle-ci contribue, semble-t-il, à donner au dédicant un rang social qui le distingue parmi les autres citoyens « ordinaires » de sa cité ou parmi les autres dédicants qui laissent une trace épigraphique de leur activité votive. Pour le reste, le formulaire des dédicaces faites par les *fabri* de Sarmizegetusa ne semble guère se distinguer des textes de même type laissés par les autres dévots.

QUELLES CARACTÉRISTIQUES POUR LES DÉDICACES DES *COLLEGIATI* ?

Sur la base de ces quelques études de cas, tentons à présent d'approfondir la réflexion autour des *collegiati* qui font des dédicaces au sein de leur collège. Relevons d'abord rapidement que des offrandes peuvent être faites au nom du groupe, sans aucune mention des individus agissant en son nom : dans ce cas, c'est l'identité du groupe et non des acteurs qui est mise en avant⁶³. La majorité des offrandes que nous avons envisagées émanent toutefois d'individus agissant soit seul, soit à deux, soit en groupe. Quand ils agissent à plusieurs, c'est toujours au titre d'une fonction qu'ils revêtent au sein de celui-ci : présidents ou *ministri* du

58. IDR 3, 2, 163 = AE 1977, 676. Schäfer 2007, p. 145-148, 154. Remarquons que si la pratique votive est largement attestée dans ce sanctuaire, les dédicaces *pro salute filiae* sont rares : la seule autre émane d'un duovir de la cité. IDR 3, 2, 153.

59. CIL III, 13779 = IDR 3, 2, 322 : *Nemesi Aug(ustae) / T(itus) Varenius / Gallicanus / dec(urio) colleg(ii) / fabror(um) / col(oniae) Sarmiz(egetusae) / metrop(olis) / ter mag(ister) / ex uoto / [p]os[ui]t*. Sur le sanctuaire de Némésis, Schäfer 2007, p. 163-164.

60. CIL III, 7910 = IDR 3, 2, 236.

61. CIL III, 7900 = IDR 3, 2, 186. Cette divinité, longtemps mise en rapport avec un dieu oriental, correspond plutôt, d'après un réexamen récent du dossier, à un dieu local ou régional, dont les attributions restent cependant obscures. Voir Bartels, Kolb 2011, p. 416-422.

62. CIL III, 1431 (p 1407) = IDR 3, 2, 202 = CCID 165.

63. CIL VI, 36817 (*fabri* de Rome) ; CIL XIV, 45, 97 (dendrophores d'Ostie) ; CIL XIV, 116, 117, CCCA III, 398, 399 (cannophores d'Ostie)

collège par exemple. Dans quelle mesure ces offrandes révèlent-elles des stratégies de distinction au sein du groupe ? S'inscrivent-elles dans une trajectoire sociale, dans un parcours de mobilité – d'ascension sociale individuelle ou familiale ? Contribuent-elles à marquer un écart entre les dédicants et les autres *collegiati*, ou entre les dédicants mêmes qui pourraient se livrer à une sorte de concurrence voire de surenchère ? Ou s'inscrivent-elles plutôt dans une tradition propre au groupe, en répondant à des règles collectives formelles ou informelles ?

Faire une offrande au sein de l'association apparaît à l'évidence comme un moyen d'auto-promotion, le donateur ne manquant pas d'indiquer le ou les titres qu'il porte au sein et hors du groupe. Cependant la liste des offrandes faites dans le collège anonyme d'Ostie ne fournit aucune mention de ces titres. S'agissait-il pour autant de simples membres ? La comparaison avec les autres cas considérés ici invite à la prudence. Il pouvait s'agir de membres éminents ou à tout le moins à l'aise financièrement. Les fastes des *Augustales* d'Ostie fournissent également un parallèle intéressant. Certains de ces *Augustales* ont obtenu un titre dans leur association, après lui avoir fait un don⁶⁴. De même, la liste du collège anonyme pourrait avoir célébré les membres qui s'étaient distingués en faisant une offrande. Peut-être certains membres étaient-ils tenus d'agir de la sorte, par exemple quand ils obtenaient une charge particulière dans l'association. L'offrande aurait alors correspondu à la *summa honoraria* payée par un magistrat de la cité après son élection ou à des dépenses *ob honorem* (des actes facultatifs de générosité, en remerciement pour la position obtenue). Dans le cas des *tignuarii* de Rome, il semble que les *honorati* aient régulièrement fait des offrandes, peut-être en raison de privilèges qui leur avaient été accordés, comme l'exemple de Marcus Valerius Felix permet de le supposer⁶⁵. Autrement dit, une partie des dédicaces des *collegiati* pourrait avoir été posée après l'obtention d'un titre ou d'un privilège dans l'association – à l'instar de la dédicace votive du *magister*, pour la troisième fois, de Sarmizegetusa⁶⁶.

Des liens familiaux, au sens ancien du terme, apparaissent parfois dans les offrandes faites au sein d'une même association. Pensons à la dédicace de l'autel à Minerve par les six *ministri* des *fabri tignuarii* de Rome, qui sont tous esclaves des *magistri* en exercice : leur offrande était aussi une manière de célébrer leur maître⁶⁷. Par ailleurs, plusieurs dédicaces révèlent que des membres d'une même famille peuvent faire une dédicace, ensemble ou séparément, au même moment ou non. Parmi les collèges d'Ostie, plusieurs dédicants portent le même *nomen*, qu'il s'agisse d'un père et d'un fils, d'un frère et d'une sœur ou d'un affranchi et d'une affranchie d'un même patron⁶⁸. Il peut arriver aussi, comme le montre l'exemple du *corpus traiectus Rusticeli*, qu'un père fasse une offrande pour célébrer l'accession

64. Oliver 1958 ; Abramenko 1992.

65. *CIL* VI, 3678 = 30872 = Solin 1990, p. 123. Voir texte *supra* ; Tran 2006, p. 153, 182 : « Ancien *magister qq.* devenu *honoratus*, Felix a bien mérité de son collège. En conséquence, la direction du dit collège semble lui avoir accordé le privilège de recevoir une double part lors des distributions. La dédicace au *numen Fortunae* s'inscrit dans une relation d'échange suivie, entre un dignitaire, donateur et détenteur d'un certain pouvoir, et une collectivité organisée suivant un mode hiérarchique ».

66. *CIL* III, 13779 = *IDR* 3, 2, 322.

67. *CIL* VI, 30982 (voir Pearse 1975).

68. Van Haepere 2017a, p. 103.

de son fils à une charge collégiale⁶⁹. La dédicace, commémorée épigraphiquement, permettait ainsi de mettre en scène la trajectoire familiale au sein du *collegium*. Les textes rappelant ces offrandes donnaient donc à certains membres l'opportunité de se distinguer du reste de la *plebs collegii* mais aussi de déployer leur relative aisance, d'autant plus quand l'offrande était accompagnée d'une distribution⁷⁰.

Ces offrandes, qui constituent certes un marqueur de distinction pour certains *collegiati*, ne semblent pas moins répondre à certaines régulations, formelles ou informelles, du moins dans certains cas. La forme matérielle des offrandes ou de leur base semble avoir été relativement codifiée au sein de certains groupes du moins (ceci apparaît clairement pour les dendrophores et cannophores d'Ostie mais aussi pour le *corpus traiectus Rusticeli* de la même cité⁷¹). Formulation et support matériel de l'inscription semblent dans ces cas-là suivre un certain modèle – caractéristique de chaque association (les membres du *corpus traiectus Rusticeli* offrent un buste d'empereur sur un bouclier porté par un Atlante; les bases des offrandes faites respectivement par les cannophores et les dendrophores présentent une forme matérielle et une formulation similaires). Comment expliquer cette relative homogénéité, y compris durant plusieurs années voire décennies? Ces pratiques auraient-elles été codifiées dans la loi du collège comme le suggéraient certains⁷²? Ceci me semble peu vraisemblable; il s'agissait plutôt d'une coutume collégiale, qu'elle ait été ou non explicitée. Les premières offrandes faites au collège auraient servi d'exemple pour les donateurs successifs. Ceux-ci auraient imité le modèle mis en œuvre par les premiers présidents ou donateurs. Ainsi, une sorte de modèle aurait émergé explicitement ou non et aurait été suivi par les membres, tant dans la forme matérielle que dans l'expression écrite de ces dédicaces. E. Rosso est récemment arrivée à une conclusion similaire à propos de la décoration sculptée de certaines *scholae* en Italie⁷³. Les sculptures n'ont pas été installées au même moment mais un programme iconographique assez cohérent résulte des diverses initiatives individuelles prises au fil des années. Si l'acte même de l'offrande résultait le plus souvent d'une initiative individuelle au sein des collèges, il se conformait cependant, du moins dans certains cas, à une sorte de modèle propre au groupe. Il pouvait en outre relever d'une obligation ou d'une coutume liant les membres qui avait obtenu une fonction dans l'association.

Au-delà de ces stratégies de distinction, des obligations éventuelles ou des devoirs implicites imposés par le groupe, qui poussent les *collegiati* à faire une dédicace, quelles autres motivations pouvaient les amener à faire une offrande et à la commémorer par l'épigraphie?

Certaines des dédicaces faites dans le cadre collégial peuvent avoir été posées dans un contexte particulier, en lien avec l'« actualité » et notamment en rapport avec l'empereur et la famille impériale. Par des dédicaces aux dieux pour l'empereur

69. *CIL* XIV, 5328). Van Haepelen 2017a, p. 100-101.

70. Comme dans le cas des « paires » qui offrent une statue au sein du collège anonyme d'Ostie. Voir *supra*.

71. Herz 1980-1981, p. 145-153; Van Haepelen 2017a, p. 99.

72. Voir Wickert in *CIL* XIV, p. 665 à propos du *corpus traiectus Rusticeli*.

73. Rosso 2013.

ou par des manifestations de loyauté envers lui, les *collegiati* témoignent de leur adhésion au système impérial. Ils peuvent honorer les dieux pour l'empereur, en différentes occasions : en période de crise (par exemple pendant la peste antonine, si on retient l'interprétation donnée par certains des dédicaces du *faber* romain Lucius Valerius Iulianus⁷⁴), pour son avènement ou son anniversaire⁷⁵. Ce faisant, le *collegiatus* et son collège se comportent à l'instar des autorités civiques, dont ils imitent les manifestations de loyalisme municipal. De la sorte, comme l'écrit E. Rosso, « les collèges s'associent au chœur civique de la célébration impériale mais comme entités distinctes, reconnues et identifiables »⁷⁶. Une telle imitation de la sphère civique semble perceptible dans les dédicaces que fait le collège anonyme d'Ostie à la Concorde – peu après qu'un autel a été dédié publiquement à la Concorde de l'empereur et de son épouse divinisée⁷⁷. Un phénomène similaire pourrait être à l'œuvre quand un dendrophore dédie une statuette de Virtus – peut-être en imitant le don fait à la cité, en 146, par un riche évergète⁷⁸. Mais un *collegiatus* offrant une dédicace destinée à être posée dans le siège de son association pouvait aussi, simplement, être animé du désir de contribuer à son embellissement.

Il ne faut pas non plus oublier la nature de ces textes : ils étaient d'abord destinés à honorer une divinité ou l'empereur. Ils établissaient ainsi un lien entre le dédicant et son association certes mais aussi entre le dédicant et son association d'une part et le dieu ou l'empereur célébré d'autre part. Les divinités retenues pour ces dédicaces témoignent d'ailleurs qu'il s'agit souvent – sinon toujours – de choix faisant sens, dans le contexte qui est celui du collège.

FRANÇOISE VAN HAEPEREN
Université catholique de Louvain
B – Louvain-la-Neuve

74. Voir *supra*.

75. *CIL* XIV, 119 : dédicace, en 212, des cannophores d'Ostie pour l'empereur Caracalla, le jour de son anniversaire (4 avril) – qui correspond aussi au jour d'ouverture des *ludi Megalenses*, en l'honneur de *Mater Magna*. Voir aussi les dates retenues par le *corpus traiectus Rusticeli* d'Ostie pour ses dédicaces : Van Haeperen 2017a, p. 99-101 et tableau 3.

76. Rosso 2013, p. 87-88.

77. *CIL* XIV, 5326 ; *AE* 2001, 620. Van Haeperen 2017b, p. 264.

78. Bargagli & Grosso 1997, p. 47-48.

dédicant	objet donné
– curante Antonio Ingenuo – et Herenule[io Fausto --] (5 kal. de ?, en 143)	– statio dedicata
	– qui munera in statione posuerun(t)
M(arcus) Antonius Inge <u>nu</u> (u)s	– statuam Verissimi Caesaris / cum Victoria{m} acrolitha{m} / – imaginem argentiam / Antonini Aug(usti) p(ondo) I / – et ob dedic(ationem) uniuers(is) HS IIII n(ummum) /
A(ulus) Herenuleius Faustus	imaginem Antonini Aug(usti) p(ondo) II /
C(aius) Voltidius Martianus /	imaginem Aeli Caesaris p(ondo) I /
C(aius) Antistius Hermes /	imaginem Concordiae arg(entiam) p(ondo) I s(emissem) /
C(aius) Antistius Onesimus /	imaginem Verissimi Caesar(is) / argentiam p(ondo) I s(emissem) /
C(aius) Nasennius Felix /	imag(inem) arg(entiam) Antonini Augusti p(ondo) I /
C(aius) Nasennius Felix Iun(ior) /	imag(inem) arg(entiam) Verissimi Caes(aris) p(ondo) I /
P(ublius) Aelius Eutychus /	scamna n(umero) VI /
M(arcus) Cornelius Maximus /	me(n)sas n(umero) IIII et scabilla II /
– M(arcus) Aeficius Hermes / – et Cn(aeus) Sergius Felix /	statuam acrolitham L(uci) Aeli / Commodi s(ua) p(ecunia) p(osuerunt) //
Ti(berius) Claudius Threptus /	miliarium cum caldario / d(onum) d(edit) /
– Q(uintus) Cornelius Hermes / – et L(ucius) Aurelius Fortunatu[s] /	– statua(m) aerea(m) Antonini / Aug(usti) cum basi marmorea / s(ua) p(ecunia) p(osuerunt) – et ob dedicationem eius uiritim HS IIII n(ummum) / dederunt /
L(ucius) Cornelius Euhodu[s] /	imag(inem) arg(entiam) Antonini /
L(ucius) Aurelius Cui[---] /	par candelabra d(onum) [d(edit)] /
L(ucius) Cornelius Euhodus /	(h)emitylia VI (h)illas IIII /
/ P(ublius) Sextilius Agripp[a] / (14 kal. Apr. 154)	obtulit in conuentu [---] / ea condicione uti ex us[uris] / summae s(upra) s(criptae) omnibus an[nis] / VIII K(alendas) Sept(embres) die natali{s} su[i] / i(i) qui in collegio es[sent] / epularentur / (...)

TABLEAU : offrandes faites dans le cadre de l'association anonyme AE 1940, 62

BIBLIOGRAPHIE

- Abramenko 1992 : A. Abramenko, « Zu den quinquennales D.D. in den Fasti et Alba Augustalium aus Ostia », *Habis*, 23, 1992, p. 153-157.
- Bargagli & Grosso 1997 : B. Bargagli, C. Grosso, *I Fasti Ostienses. Documento della storia di Ostia*, Roma, 1997.
- Bartels & Kolb 2011 : J. Bartels, A. Kolb, « Ein angeblicher Meilenstein in Novae (Moesia Inferior) und der Kult des Deus Aeternus », *Klio*, 93, 2011, p. 411-428.
- Bollmann 1998 : B. Bollmann, *Römische Vereinshäuser. Untersuchungen zu den Scholae der römischen Berufs-, Kult- und Augustalen-Kollegien in Italien*, Mainz, 1988.
- Borgeaud 1996 : Ph. Borgeaud, *La Mère des dieux. De Cybèle à la Vierge Marie*, Paris, 1996.
- Calza 1939 : G. Calza, « Un documento del culto imperiale in una nuova iscrizione ostiense », *Epigraphica*, 1, 1939, p. 28-36.
- Degrassi 1963 : A. Degrassi, *Fasti anni Numani et Iuliani (Inscriptiones Italiae, 13, 2)*, Roma, 1963.
- Dumézil 1974 : G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, 1974².
- Etienne *et al.* 2006 : R. Etienne, I. Piso, A. Diaconescu, *Le Forum Vetus de Sarmizegetusa*, I, Bucarest, 2006.
- Fishwick 1966 : D. Fishwick, « The *Cannophori* and the March Festival of Magna Mater », *TAPA*, 97, 1966, p. 193-202.
- Herz 1980-1981 : P. Herz, « Kaiserbilder aus Ostia », *BullCom*, 87, 1980-1981, p. 145-157.
- Lega 1999 : C. Lega, « *Schola : collegium fabrum tignariorum* », in *LTVR*, IV, Roma, 1999, p. 248-249.
- Meiggs 1973 : R. Meiggs, *Roman Ostia*, Oxford², 1973.
- Oliver 1958 : J.H. Oliver, « Gerusia and Augustales », *Historia*, 7, 1958, p. 484-488.
- Panciera 1981 : S. Panciera, « *Fasti fabrum tignariorum urbis Romae* », *ZPE*, 43, 1981, p. 271-280.
- Pearse 1975 : L. Pearse, « A Forgotten Altar of the *Collegium Fabrum Tignariorum* », *Epigraphica*, 37, 1975, p. 100-123.
- Pellegrino 1987 : A. Pellegrino, « Note su alcune iscrizioni del campo della Magna Mater ad Ostia », *Miscellanea greca e romana*, 12, 1987, p. 183-200.
- Pensabene 2007 : P. Pensabene, *Ostiensium marmorum decus et decor : studi architetonici, decorativi e archeometrici*, Roma, 2007.
- Renberg 2006-2007 : G. Renberg, « Public and private places of Worship in the Cult of Asclepius at Rome », *MAAR*, 51-52, 2006-2007, p. 87-172.
- Rieger 2004 : A.-K. Rieger, *Heiligtümer in Ostia*, Munich, 2004.
- Rosso 2013 : E. Rosso, « *Secundum dignitatem municipi* : les édifices collégiaux et leur programme figuratif, entre public et privé », dans A. Dardenay, E. Rosso (éd.), *Dialogues entre sphère publique et sphère privée dans l'espace de la cité romaine. Vecteurs, acteurs, significations*, Bordeaux, 2013, p. 67-121.
- Rosso 2016 : E. Rosso, « Le *genius* des collèges : un marqueur de leurs espaces de réunion et de représentation », dans O. Rodríguez Gutiérrez, N. Tran, B. Soler Huertas (éd.), *Los espacios de reunión de las asociaciones romanas. Diálogos desde la arqueología y la historia, en homenaje a Bertrand Goffaux*, Sevilla, 2016, p. 93-114.
- Royden 1988 : H.L. Royden, *The Magistrates of the Roman Professional Collegia in Italy from the first to the third Century A.D.*, Pisa, 1988.

- Schäfer 2007 : A. Schäfer, *Tempel und Kult in Sarmizegetusa : eine Untersuchung zur Formierung religiöser Gemeinschaften in der Metropolis Dakien*, Marsberg, 2007.
- Solin 1990 : H. Solin, « Iscrizioni urbane ad Anzio », *Epigraphica*, 52, 1990, p. 122-124.
- Steuernagel 2004 : D. Steuernagel, *Kult und Alltag in römischen Hafenstädten. Soziale Prozesse in archäologischer Perspektive*, Stuttgart, 2004.
- Tran 2006 : N. Tran, *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaule sous le Haut-Empire*, Rome, 2006.
- Van Andringa 2009 : W. Van Andringa, *Quotidien des dieux et des hommes : la vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome, 2009.
- Van Haeperen 2011 : F. Van Haeperen, « Cohabitations religieuses à Ostie, port de Rome », dans N. Belayche, J.-D. Dubois (éd.), *L'Oiseau et le poisson. Cohabitations religieuses dans les mondes grec et romain*, Paris, 2011, p. 109-128.
- Van Haeperen 2012 : F. Van Haeperen, « Collèges de dendrophores et autorités locales et romaines », dans M. Dondin-Payre, N. Tran (éd.), *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, 2012, p. 47-62.
- Van Haeperen 2016 : F. Van Haeperen, « Dieux et empereurs honorés au sein des espaces associatifs : l'exemple d'Ostie, port de Rome », dans O. Rodríguez Gutiérrez, N. Tran, B. Soler Huertas (éd.), *Los espacios de reunión de las asociaciones romanas. Diálogos desde la arqueología y la historia, en homenaje a Bertrand Goffaux*, Sevilla, 2016, p. 137-149.
- Van Haeperen 2017a : F. Van Haeperen, « Establishing, displaying and strengthening group identity by making offerings and producing texts : some case studies from Ostia's guilds », *Religion in the Roman Empire*, 3, 1, 2017, p. 87-118.
- Van Haeperen 2017b : F. Van Haeperen, « Installation des cultes et sanctuaires publics d'Ostie, port de Rome (4^e s. av. n.è.-3^e s. ap.) », dans S. Agusta-Boularot, S. Huber, W. Van Andringa (éd.), *Quand naissent les dieux. Fondation des sanctuaires antiques. Motivations, agents, lieux*, Rome 2017, p. 259-275.
- Waltzing 1900 : J.-P. Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire romain. Tome IV. Indices. Liste des collèges connus, leur organisation intérieure, leur caractère religieux, funéraire et public, leurs finances*, Louvain, 1900.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ÉTUDES ÉPIGRAPHIQUES
SUR ROME ET LE MONDE ROMAIN

Année 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JANVIER 2017

Ségolène DEMOUGIN, *Un nouveau cursus procuratorien.*

La communication a proposé un ensemble de réflexions interprétatives sur une inscription toujours en cours d'étude de la part de ses inventeurs, mais d'ores et déjà consultable en ligne.

Anthony ÁLVAREZ MELERO, Victor Andrés TORRES GONZALES, *Recherches prosopographiques sur les duumvirs quinquennaux de l'Hispanie romaine.*

La communication a porté sur une analyse succincte des duumvirs quinquennaux de l'Hispanie romaine. Pour ce faire, on a d'abord examiné les sources disponibles, en constatant que le quinquennat semble être exclusivement lié aux cités régies selon le droit romain. En effet, les rares témoignages disponibles se réduisent à quelques cités d'*Hispania Citerior*; toutefois, il y a deux inscriptions problématiques qui indiqueraient une possible présence des quinquennaux à *Augusta Emerita*.

La première vient de la Dehesa del Santo (Montemolín, Badajoz) où, selon J. González, un certain *L. Norbanus Mensor* fut nommé *Iluir quinquennalis bis* de la colonie d'*Augusta Emerita* (CIL II, 1043). Selon V. A. Torres et A. Álvarez, cette restitution est très douteuse, car il est possible que ce personnage ait pu itérer la préfecture ou que le terme *bis* fasse référence au duumvirat qui apparaît dans le texte et non au terme qu'il précède et qui n'a pas été conservé. En fait, la restitution suivante pourrait également être acceptable : *L(ucio) Nor(bano - ? f(ilio)---] / Mens(ori, aed(ili), Iluir(o)] / bis, Iluir(o) [q(uin)q(uennali)]*. Par conséquent, en raison de l'incertitude générée par la multiplicité des restitutions possibles, on ne peut pas affirmer que cet individu fût effectivement duumvir quinquennal.

L'autre inscription est une plaque de marbre blanc du *forum* colonial d'*Augusta Emerita*, qui contient les noms de vingt-deux individus organisés par paires sur deux colonnes, comprenant le *praenomen*, *nomen*, filiation et *cognomen*. Selon Á. Ventura,

cette épigraphe avec d'autres fragments du même lieu constitueraient les *fasti duumvirales* d'*Augusta Emerita*. Cependant, V. A. Torres et A. Álvarez considèrent qu'il n'est pas possible d'accepter cette reconstruction, fondamentalement hypothétique, en raison de l'état fragmentaire des pièces. En plus, il paraît étrange que dans ces supposés *fasti* les notables qui revêtirent le quinquennat ne soient pas distingués de leurs collègues de quelque façon que ce soit. Comme expliquent J. C. Saquete et J. M^a. Álvarez, il est bizarre que cela n'apparaisse pas aussi clairement comme sur les *fasti* d'*Aquinum*, *Ostia* et *Venusia*. En outre, une liste de ce type n'aurait aucune utilité pratique, car à lire les *fasti Emeritenses* on ne comprend pas comment les citoyens devaient trouver quels individus furent duumvirs quinquennaux, surtout dans le cas de l'empereur Trajan qui, selon la restitution de Ventura, avait occupé cette magistrature l'année 106.

Ensuite, on a effectué une brève analyse prosopographique des duumvirs quinquennaux hispaniques, en examinant leurs *cursus honorum*, les hommages publics dont ils font l'objet, leurs actes d'évergétisme, etc. À cet égard, on a observé que les quinquennaliciens devaient être des notables dotés d'un grand prestige et pouvoir, car la plupart ont effectué un *cursus honorum* complet et ils reçurent plusieurs hommages statuariés dans des espaces importants de la cité, comme le forum. Cependant, il n'est pas possible connaître quels autres types d'honneurs ces magistrats auraient pu obtenir, pour ne rien dire des actes d'évergétisme pour lesquels nous ne disposons que de peu d'exemples en Hispanie. En conclusion, l'étude du duumvirat quinquennal en Hispanie amène à des résultats assez limités et contrastés, car les rares témoignages disponibles se réduisent à quelques cités d'*Hispania Citerior*. Ainsi, pour savoir si les quinquennaliciens constituèrent en fait une élite au sein des *ordines decurionum*, les auteurs estiment nécessaire de se concentrer sur une autre région avec une quantité de documentation plus importante et prolixe, comme par exemple la *regio I* italienne (*Latium et Campania*) sur laquelle portera la thèse de doctorat de Victor A. Torres González.

SEANCE DU 17 MARS 2018

William VAN ANDRINGA, *Individu et mémoire familiale dans la nécropole de Porta Nocera à Pompéi*.

Jean-Michel DAVID, *Les appariteurs des magistrats romains, cadre fonctionnel et dépendance personnelle*.

Une étude en cours sur les appariteurs de magistrats romains fait apparaître l'importance de leur rôle et de leur position dans la société aristocratique romaine. Il faut distinguer entre les principales catégories : *accensi*, *viatores*, *lictors* et *scribae*. À l'exception des premiers, ils étaient recrutés dans des décuries qui servaient de cadre à leur affectation auprès des magistrats. La pratique ancienne du vicariat faisait qu'ils y entraient le plus souvent par achat de la charge et qu'ils pouvaient les quitter en vendant leur place tout en gardant leur qualification à la fois technique et symbolique. Les scribes notamment étaient facilement recrutés à titre privé par des sénateurs ou employés sur des postes de *librarii* par simple déclaration à l'*aerarium*. Ainsi comprend-on que se soient constituées des chancelleries domestiques faites le plus souvent d'affranchis que leurs maîtres avaient fait entrer dans les décuries puis repris à leur service.

Muriel Labonnelie, *Une plaque funéraire inédite en l'honneur de Mantias, « médecin oculiste de Tibère ».*

Une plaque funéraire gravée en l'honneur de Mantias, médecin oculiste de l'empereur Tibère, vient d'être vendue sur la toile. Son matériau, son apprêt, son ornementation et son inscription sont d'une qualité exceptionnelle. Cependant, sa singularité ne tient pas tant à sa valeur esthétique qu'aux surprenantes informations qu'elle transmet. Cette plaque constitue un document d'un très grand intérêt pour l'histoire événementielle, pour l'histoire des mentalités et pour l'histoire de la médecine. Certes, plusieurs arguments peuvent certes être avancés pour dénoncer ce document comme l'œuvre d'un faussaire conçue à des fins mercantiles. De plus, à l'heure actuelle, il est impossible de prouver qu'il est authentique. Néanmoins, ce monument est si intéressant pour l'Histoire que sa publication s'impose.

SÉANCE DU 16 JUIN 2018

Michel CHRISTOL, *Témoignages sur la « collégialité inégale » dans l'administration procuratorienne.*

La communication a consisté à soumettre aux membres de la SFER les réflexions qui ont conduit à un article publié dans ce même volume des *Cahiers du Centre Glotz*.

Dan DANA, *Nouvelle constitution de Marc Aurèle et Lucius Verus pour les cohortes prétoriennes et urbaines (162 ap. J.-C.).*

Gabriel DE BRUYN, *Hommages et martelage sur le forum de Cuicul au début du IV^e siècle de notre ère.*

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2018

Paul ERNST, *L'« assemblée composite » délienne et ses inscriptions honorifiques*

Dans la seconde moitié du II^e et au début du I^{er} siècle, l'histoire de Délos a notamment été marquée par l'accroissement important de sa population de même que par le développement de son caractère cosmopolite qui transparait à travers les nombreuses inscriptions regroupées par les éditeurs des *Inscriptions de Délos* dans la catégorie « dédicaces émanant de la population de l'île » (entre *ID*, 1642 et 1682), ainsi que dans quelques autres *testimonia* épigraphiques. La communication a porté sur ces inscriptions dans lesquelles les noms des groupes mentionnés, suivant des combinaisons très variables, renvoient à des caractéristiques communes : l'origine géographique, le temps du séjour sur l'île et/ou l'activité professionnelle. La question délicate de la nature de ces regroupements a été examinée, de même que celle des causes et des enjeux de leur pratiques honorifiques. Alors que, dans l'état actuel de la documentation, la prudence est requise pour interpréter le sens des mots οἱ κατοικοῦντες, οἱ παρεπιδημοῦντες et οἱ καταπλέοντες (simples évocations de durées de séjour ou statuts juridiques ?), et que tous les groupes n'étaient manifestement

pas exclusifs les uns des autres, ces longues formules avaient probablement été choisies par leurs auteurs pour leur caractère à la fois descriptif, énumératif et cumulatif. Ainsi ces inscriptions honorifiques, généralement adressées à Apollon ou à la triade apollinienne, avaient-elles toutes pour objectif de remercier l'individu qui avait bénéficié de l'érection de la statue, de susciter une émulation auprès de tous ceux qui voyaient le monument ainsi que, plus généralement, de manifester ostensiblement le cosmopolitisme de l'île et l'attrait économique qu'elle suscitait.

Julien FOURNIER, La société thasienne d'époque impériale au miroir de la liste des archontes.